



☎ 04.72.48.62.03

☎ 04.72.48.30.89

✉ dscgt.gff@sfr.fr

🌐 <http://gff.reference-syndicale.fr/>

Questions des élus CGT à la Présidente – réunion CSE du 21 janvier 2021

Réclamations des salarié.e.s :

1. Versement d'une prime de 1000 € pour les salarié.e.s étant en présentiel depuis le début de la crise sanitaire.
2. Montant (estimation) de la réserve spéciale de participation 2020 versé en 2021.
3. Montant (estimation) de l'intéressement 2020 versé en 2021.
4. Rémunération des salarié.e.s en forfait jour en activité partielle sur la période de mars – avril – mai – juin 2020 :
 - a) Nombre de salarié.e.s
 - b) Répartitions par site
 - c) Répartition par Catégorie Sociaux Professionnelles
 - d) Impact sur la rémunération lors de cette période
5. Remise des rapports comptables du comité d'entreprise des années 2016 – 2017 – 2018 – 2019 – 2020.
6. Remise des rapports d'activités du comité d'entreprise des années 2016 – 2017 – 2018 – 2019 – 2020.
7. Inégalité de traitement des représentants CGT s'agissant du :
 - a) Remboursement des défraiements ;
 - b) Paiement des heures consacrées aux réunions sur convocation de la direction en dehors du temps de travail.

Point(s) Santé, Sécurité Condition de Travail :

1. Présentation du bilan de la nouvelle organisation du travail « télétravail ».
2. Pour les salarié.e.s en télétravail, dispositions prises par la direction pour assurer les conditions de travail et les droits des salarié.e.s (*conditions matérielles, capacité du système informatique permettant les accès et la fluidité, outils informatiques ... listes non exhaustives*)



☎ 04.72.48.62.03

☎ 04.72.48.30.89

✉ dscgt.gff@sfr.fr

🌐 <http://gff.reference-syndicale.fr/>

3. Remise de la liste des salarié.e.s conduisant des chariots de manutention en distinguant :
 - a) Celles et ceux exerçant avec un permis.
 - b) Celles et ceux exerçant avec une autorisation de conduite.
 - c) Date de délivrance.
 - d) Date de validité.
4. Présentation du compte rendu de la dernière inspection de services réalisée.
5. Nombre d'accidents du travail (avec arrêt, sans arrêt, bénins, ou ayant entraîné un reclassement conforme à la législation du travail), mois par mois sur le dernier trimestre et en cumul sur les deux dernières années.
6. Analyse sur l'évolution des accidents du travail bénins inscrits au registre officiel de la CARCAT, sur le dernier trimestre et en cumul sur les 2 dernières années.
7. Taux d'absentéisme sur le dernier trimestre par catégorie sociales professionnelles, par nature des arrêts en détaillant les arrêts pour maladie, accident du travail (...).
8. Présentation des divers plans de préventions sur le dernier trimestre.
9. Le taux et le montant des cotisations Accident du Travail/Maladie Professionnelles versé par l'entreprise en 2019 et 2020.
10. Le taux de vétusté de l'entreprise sur les 3 dernières années.
11. Nous demandons d'une part, que soit transmis à tous les membres du CSE, un classeur avec toutes les fiches de donnée sécurité (FDS) existantes dans l'entreprise concernant les risques CMR, et d'autre part que toutes les fiches de données sécurité soient mises à la disposition des salariés sur chaque poste de travail, accompagné d'une formation adaptée.
12. Nous demandons le lieu où les salarié.e.s victimes d'un accident du travail, peuvent se procurer le Cerfa N° 11 383*02 DIAD, intitulé feuille d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Point(s) économique(s) :

1. Remise du tableau de bord de la direction générale.
2. Présentation de l'audit du système informatique de l'entreprise.



☎ 04.72.48.62.03

☎ 04.72.48.30.89

✉ dscgt.gff@sfr.fr

🌐 <http://gff.reference-syndicale.fr/>

Marche générale de l'entreprise :

1. Conformément aux dispositions du Code du Travail (L2315-88, L2323-12 et L2325-35), désignation du cabinet Apex pour assister le CSE en vue de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise.
2. Conformément aux dispositions du Code du Travail (L2323-15 et L2325-35), désignation du cabinet APEX pour assister le CSE en vue de la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.
3. Conformément aux dispositions du Code du Travail (L2312-24, L2323-10 et L2325-35), désignation du cabinet APEX pour assister le CSE en vue de la consultation sur les orientations stratégiques et ses conséquences possibles sur l'activité, les emplois et les compétences.
4. Restitution de la commission de suivi d'application de l'accord relatif au régime de remboursement des frais de santé dénommé « commission mutuelle » du comité d'entreprise.
5. Présentation du compte de résultats frais de santé 2020.
6. Mis en place de la commission de suivi d'application de l'accord relatif au régime de remboursement des frais de santé dénommé « commission mutuelle » au sein du CSE.
7. Primes « incentive » ou rémunération variable :
 - a) Description des systèmes d'incentives par catégories concernées (indicateurs, amplitude ...) ;
 - b) Données statistiques sur la répartition de ces incentives en 2020 ;
 - c) Adaptations apportées aux modalités d'appréciations en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.
8. Présentation des diverses mises en demeure : des inspections du travail, des médecins inspecteur du travail et de l'ingénieur CARCAT sur les trois dernières années.
9. Remise d'une copie des conventions collectives applicable à l'entreprise.
10. Remise de l'ensemble des accords collectifs, décisions unilatérales et usages en vigueur dans l'entreprise.
11. Remise de l'ensemble des procès-verbaux signés des réunions du comité d'entreprise des années 2016 – 2017 – 2018 – 2019 – 2020.



☎ 04.72.48.62.03

☎ 04.72.48.30.89

✉ dscgt.gff@sfr.fr

🌐 <http://gff.reference-syndicale.fr/>

12. Remise de l'ensemble des procès-verbaux signés des réunions du CHSCT des années 2016 – 2017 – 2018 – 2019 – 2020.
13. Remise des noms et coordonnées des inspections du travail, médecins du travail de chacun des sites de l'entreprise.
14. Organigramme fonctionnel détaillé de l'entreprise.
15. Situation des entretiens d'évaluations.
16. Situation des entretiens professionnels.
17. Mis à jour de la Base de Données Economiques et Sociales.
18. Information de la direction s'agissant de la condamnation par la Cour d'appel de Lyon pour discrimination syndicale et manquement à leur obligation de sécurité dont a fait l'objet l'entreprise.

Points juridiques :

1. Article R2315-25 : approbation du dernier PV de CSE.
2. Le transfert de patrimoine du C.E au CSE.
3. Article L.2314-1 : désignation d'un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
4. Article L.1321-1 à L.1321-5 et article L.4122-1 : règlement intérieur du CSE - propositions de la CGT.
5. Article L.2312-13 : calendrier annuel des inspections de service à intervalles réguliers afin de transmettre ce dernier à l'inspection du travail (article L.2315-27).
6. Article L.6321-1 : présentation et remise du plan de développement des compétences.
7. Affichage sur l'ensemble des sites de l'entreprise : rappel des obligations de l'employeur.

Conformément aux dispositions en vigueur, les élus CGT demandent des réponses explicites à partir d'éléments factuels.

Copie :

Inspection du travail - Mme PAPASTRATIDIS : ara-ud69.uc6@direccte.gouv.fr
Médecine du travail – Docteur GUILIANO : s.guiliano@agemetra.org
CARCAT – M. VIAL : florent.vial@carsat-ra.fr